



Mon futur patron peut-il m'interdire mon activité vdi actuelle ?

Par **deiopea**, le **28/11/2011** à **14:37**

Bonjour,

J'ai commencé une activité de vendeuse démonstratrice indépendante (je vends un robot multifonctions) il y a quelques mois. Depuis j'ai trouvé un éventuel futur emploi comme vendeuse dans un magasin d'art de la table.

Mon futur employeur voudrait me faire arrêter mon activité en tant que VDI, me parlant de concurrence...

Personnellement, je ne veux pas arrêter et surtout, d'après moi, il n'y pas concurrence dans le sens où ce que je vends actuellement n'a pas d'égal dans son magasin : il n'y a rien d'équivalent.

Ai-je un moyen de me défendre et de ne pas lui obéir ou dois-je faire un choix ?

Car ce futur emploi ne sera payé que le minimum obligatoire et si je peux gagner plus grâce à mon emploi actuel, il est évident que ça me met en colère qu'il puisse me faire arrêter cette activité juste par pression, sans en avoir le droit.....

Merci d'avance